



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin, à 18:30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

**Étaient présents :** Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Jean-Paul TOULLEC, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Gwenaëlle GOUENNOU, Catherine BOTHUAN, Raymond-Jean LAURET, Michel PAUGAM, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Nathalie UGUEN, Emilie LE MAITRE, Haoua LE GALL, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Maryannick GUIVARCH, Gilles GRALL, Aude BURGER-CUZON, Serge BORVON, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, François CORRE, Claudine ORVOEN

**Étaient absents :** Patricia JOLLY, Laëtitia DOLLIOU

**Étaient représentés :** Stéphane MICHEL, François THOUROUDE

**Secrétaire de séance :** Madame Claudine ORVOEN

### **2018-06-01 Construction d'un groupe scolaire (une école élémentaire, une école maternelle et un ALSH) : approbation de l'APD et avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération n°2016-03-01 en date du 24 mars 2016 le Conseil Municipal a approuvé les grandes lignes du programme de l'opération consistant en la construction d'un groupe scolaire comprenant une école élémentaire, une école maternelle et un ALSH. Sur la base du programme approuvé par le Conseil Municipal, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé. Le cabinet Coquard / Colleu / Charrier a été retenu pour mener à bien ce programme. Dans sa délibération n°2017-01-01 du 17 janvier 2017 le Conseil Municipal a approuvé le taux de rémunération de 10.84% du maître d'œuvre, soit un coût d'honoraire de 704 383.20 € HT auquel s'ajoutent les missions complémentaires et l'OPC, soit un montant total provisoire de 789 683.20 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de construction de 6 498 000.00 € HT. Au stade de l'APS et de l'APD des ajustements ont été effectués. La surface utile de 4 099 m<sup>2</sup> au stade concours atteint 4 385.30 m<sup>2</sup> au stade APD, l'estimation des travaux est désormais de 7 082 400.00 € HT. Par ailleurs, la commune pourrait bénéficier de financements pour la construction du groupe scolaire (FSIL, DETR,...). Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident : de prendre acte que le montant prévisionnel de la construction est désormais de 7 082 400.00 € HT, de prendre acte de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre qui fixe à 767 732.16 € HT le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre auquel s'ajoutent les missions complémentaires et l'OPC, soit un montant total définitif de 853 032.16 € HT, et d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur et à signer tous documents y afférent.

#### **Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	27
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	4
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Madame Guivarc'h et Messieurs Borvon, Grall et Le Gall s'abstiennent.)

### **2018-06-02 Approbation du compte de gestion 2017 : Budget principal**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

#### **Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### **2018-06-03 Vote du compte administratif 2017 : Budget Principal**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adopter le Compte Administratif 2017.

#### **Vote**

Conseillers présents .....	28
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	23
Ayant voté contre.....	3
S'étant abstenu.....	4
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Madame Le Guennec et Messieurs Borvon et Le Gall vote contre, Mesdames Burger-Cuzon et Guivarc'h et Messieurs Grall et Labat s'abstiennent.)



### 2018-06-04 Affectation définitive du résultat 2017 : Budget principal

Conformément à l'instruction M14 et à l'avis du comptable public, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget principal. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter définitivement la somme de 1 103 558,16 euros au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	24
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	7
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Le groupe de l'opposition s'abstient.)

### 2018-06-05 Approbation du compte de gestion 2017 : Lotissement de Goarem An Eol

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget annexe « Lotissement de Goarem An Eol », exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-06 Vote du compte administratif 2017 : Lotissement de Goarem An Eol

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adopter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Lotissement de Goarem An Eol ».

#### Vote

Conseillers présents .....	28
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	30
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-07 Affectation définitive du résultat 2017 : Lotissement de Goarem An Eol

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget annexe du Lotissement de Goarem An Eol. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de prendre acte du résultat nul de la section de fonctionnement, et de reprendre le déficit d'investissement de 10 290,00 € au compte 001 – « résultat d'investissement reporté »

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-08 Approbation du compte de gestion 2017 : Lotissement de Kerdrével

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget annexe « Lotissement de Kerdrével », exercice 2017.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-09 Vote du compte administratif 2017 : Lotissement de Kerdrével**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adopter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Lotissement de Kerdrével ».

**Vote**

Conseillers présents .....	28
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	30
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-10 Affectation définitive du résultat 2017 : Lotissement de Kerdrével**

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget annexe du « Lotissement de Kerdrével ». Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de **1.277.276,53 €** au compte 002 - « Résultat de fonctionnement reporté », et de reprendre le déficit d'investissement de **1.659.088,66 €** au compte 001 - « résultat d'investissement reporté »

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-11 Approbation du compte de gestion 2017 : Budget de la RAF du Port du Tinduff**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte de Gestion du budget de la régie à autonomie financière du « Port du Tinduff » pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-12 Vote du compte administratif 2017 : Budget de la RAF du Port du Tinduff**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte Administratif 2017 du budget de la régie à autonomie financière du « Port Tinduff », joint en annexe, arrêté comme suit :

**Vote**

Conseillers présents .....	28
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	30
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-13 Affectation définitive du résultat 2017 : Budget de la RAF du Port du Tinduff**

Conformément à l'instruction M4, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget de la régie à autonomie financière du « Port du Tinduff ». Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit : 1 870,22 € au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-14 Approbation du compte de gestion 2017 : Budget annexe du Port de Lauberlac'h - Four à Chaux**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte de Gestion du budget annexe du « Port de Lauberlac'h – Four à Chaux » pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-15 Vote du Compte Administratif 2017 : Budget annexe du Port de Lauberlac'h - Four à Chaux**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Port de Lauberlac'h- Four à Chaux ».

**Vote**

Conseillers présents .....	28
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	30
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-16 Affectation définitive du résultat 2017 : Budget Annexe du Port de Lauberlac'h - Four à Chaux**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en totalité au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-17 Taxe Foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des logements achevés à compter du 1er janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur, de fixer le taux de l'exonération à 100%, de fixer la durée de l'exonération à 5 ans, et d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	24
Ayant voté contre.....	2
S'étant abstenu.....	5
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Madame Le Guennec et Monsieur Borvon vote contre, le reste de l'opposition s'abstient)

**2018-06-18 Changement des gréments du navire BIP "Marie Claudine" : attribution d'une subvention**

L'association Bag Plougastell demande une subvention pour le remplacement des deux gréments du navire « La Marie Claudine ». Le montant des travaux s'élève à 18.680 euros. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder à l'association Bag Plougastell une subvention d'investissement de 3.776 euros, de procéder, sur présentation de justificatifs, au versement de la subvention sur l'exercice 2018, et d'autoriser le maire à signer la convention entre la ville et l'association Bag Plougastell.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-19 Attribution de subventions exceptionnelles et de sponsoring**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder les subventions suivantes : 465,00 € pour Antoine BOSSARD, 465,00 € pour Vincent GUILLARM, 100,00 € pour Briag GUEGAN-ROYAN, 3400,00 € pour l'école Saint Pierre.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-20 Budget Principal : décision modificative n°2**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2018 telle que présentée dans le tableau ci-avant.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	28
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	3
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Madame Le Guennec et Messieurs Borvon et Le Gall s'abstiennent.)

**2018-06-21 Annulation de la délibération du 21 décembre 2017 relative au régime indemnitaire : évolution de la prime de technicité scénique**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil municipal du 21 décembre 2017, il avait été décidé l'évolution du régime indemnitaire en créant la prime de technicité scénique pour les agents exerçant une expertise, technicité scénique avec une expérience professionnelle supérieure à 10 ans. Cette délibération doit faire l'objet d'une annulation. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver l'annulation de cette délibération.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-22 Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le COS**

La Ville de Plougastel Daoulas ainsi que Brest métropole et les villes la composant, et le SIVU des Rives de L'Elorn, ont décidé par l'établissement d'une convention de poursuivre et formaliser le partenariat initié depuis des années avec le Comité des Œuvres Sociales. Cette convention arrivée à échéance. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Brest métropole, les communes la composant, et le SIVU les Rives de L'Elorn et le Comité des Œuvres Sociales, et d'autoriser le Maire ou son représentant, à la signer.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

**2018-06-23 Elections professionnelles**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adopter le maintien du paritarisme et du droit de vote pour le CT et le CHSCT.

**Vote**

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**



### 2018-06-24 Modification du tableau des effectifs

Les modifications suivantes sont proposées au prochain conseil municipal : Avancement de grades 2018, Augmentation ou diminution de taux d'emploi et Pérennisation de postes. Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal décident de modifier le tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-25 Transfert du pôle petite enfance de l'association DON BOSCO vers la SCIC "En jeux d'enfance"

Le conseil municipal de la Ville de Plougastel-Daoulas est informé de la création de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) « En Jeux d'Enfance ». En conséquence, la convention initialement conclue par la Ville de Plougastel-Daoulas et l'Association Don Bosco, gestionnaire de la crèche La Bambinerie, est transférée juridiquement au bénéfice de la SCIC « En Jeux d'Enfance ». Par ailleurs, afin d'harmoniser les dates d'échéance des conventions liées à la petite enfance, il est proposé de prolonger la convention précitée de 6 mois, jusqu'au 31/12/18. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'actualiser l'identité de la nouvelle structure bénéficiaire, et de prolonger de 6 mois par avenant la durée de la convention.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	24
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	7
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.** (Le groupe de l'opposition s'abstient.)

### 2018-06-26 Création d'une Structure Information Jeunesse (SIJ)

La ville de Plougastel-Daoulas a le projet d'implanter une Structure Information Jeunesse (SIJ) sur son territoire. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches administratives utiles en vue de la labellisation d'une SIJ sur son territoire.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-27 Commission consultative des services publics locaux - Rapport d'activités 2017

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil prennent acte de l'information donnée concernant le fonctionnement de la Commission consultative des services publics locaux, au titre de l'année 2017.

**Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte.**

### 2018-06-28 Lotissement Goarem an Eol - Kerdrevel : dénomination de voie

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir la dénomination « Rue Anne Frank » conformément au plan ci-dessus, et d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer, sans délai, les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

#### Vote

Conseillers présents .....	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote .....	0

**Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

### 2018-06-29 Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par délégation, depuis la dernière séance du conseil.

**Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte**